

N° 37068

Le 12 janvier 2017

January 12, 2017

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Wagner et Gascon

Coram: McLachlin C.J. and Wagner and
Gascon JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Jean Duval

Jean Duval

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

La Capitale assurances générales inc.

La Capitale assurances générales inc.

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête pour signifier et déposer hors délai une demande d'autorisation d'appel amendée est accueillie. La requête en prorogation du délai de signification de la réponse est accueillie. La requête en vue de faire suspendre la demande d'autorisation d'appel est rejetée. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-024995-151, 2015 QCCA 2055, daté du 8 décembre 2015, est rejetée.

The motion for an extension of time to serve and file an amended application for leave to appeal is granted. The motion to extend the time to serve the response is granted. The motion to hold the application for leave to appeal in abeyance is dismissed. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-09-024995-151, 2015 QCCA 2055, dated December 8, 2015, is dismissed.

J.C.C.
C.J.C.